

*Questions orales***LES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN****LA RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien ne s'est pas réuni depuis le 3 décembre 1980 et que de nombreux problèmes graves et urgents affectent les autochtones partout au Canada, je propose appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou le premier ministre ordonne immédiatement au président de ce comité de réclamer une autorisation de la Chambre en vue de tenir régulièrement des séances à compter de maintenant.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS**LA MODIFICATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, étant donné qu'il y a plus de deux ans que le Canada et les États-Unis ont signé un protocole visant à modifier la Convention canado-américaine concernant les oiseaux migrateurs de façon à tenir compte du droit de chasse des autochtones, que ce protocole n'a jamais été ratifié par le Sénat des États-Unis, que le Canada fait preuve de peu d'initiative dans ce domaine depuis deux ans, alors qu'il aurait pu soit insister auprès du Sénat américain pour qu'il donne suite à cette promesse, soit proposer des amendements à la loi canadienne sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs pour permettre aux autochtones de s'adonner à la chasse sans risquer d'être traduits devant les tribunaux, je propose, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que le ministre de l'Environnement propose immédiatement de modifier la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs visant à reconnaître le droit de chasse des autochtones, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rappelle vigoureusement aux États-Unis qu'en 1979 ils avaient promis de modifier cette convention, et qu'en outre le solliciteur général annonce immédiatement un moratoire pour que les autochtones ne soient plus arrêtés en application de cette loi.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**L'AUGMENTATION DES FRAIS DES PROVINCES ET DES MUNICIPALITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Étant donné que le gouvernement fédéral a pris l'initiative d'encourager et même d'exhorter les gouvernements provinciaux et municipaux à retenir les services de la GRC pour maintenir l'ordre chez eux, et vu que les augmentations proposées cette année sont vraiment démesurées, certaines frôlant 100 p. 100, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre demande au gouvernement de réviser l'échelle des augmentations pour respecter l'esprit des premières négociations avec les provinces et les municipalités, ainsi que pour aider à lutter contre l'inflation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES PÊCHES**LE TRAITÉ RELATIF À LA CÔTE EST—L'AVIS DE RETRAIT DU SÉNAT AMÉRICAIN**

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que j'adresserai ma question dès qu'il aura regagné sa place.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Le voici.

Le ministre voudrait-il nous dire quand le gouvernement a été informé que le président Reagan avait décidé d'abandonner unilatéralement le traité relatif à la pêche sur la côte est, et de plus, quelles mesures immédiates le gouvernement a prises, publiquement ou en privé, pour faire savoir aux Américains que le Canada s'opposait vigoureusement à cette décision?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le secrétaire d'État, M. Haig, m'a téléphoné—mardi soir dernier je crois—pour m'informer qu'il allait recommander au président de ne pas ratifier le traité relatif à la pêche sur la côte est mais d'entériner plutôt l'accord sur les frontières de la côte est. Nous n'avons pas été avisés à l'avance, je crois, de la décision du président ou en tous cas, l'avis et la décision étaient tellement rapprochés, qu'en fait ils nous sont parvenus en même temps, soit vendredi dernier je crois. Nous n'étions donc pas au courant de la décision qu'allait prendre le président, par contre le secrétaire d'État, M. Haig, nous a fait savoir que c'est ce qu'il allait lui recommander.